





La DREES fait partie du Service statistique public piloté par l'Insee.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14/01//2021

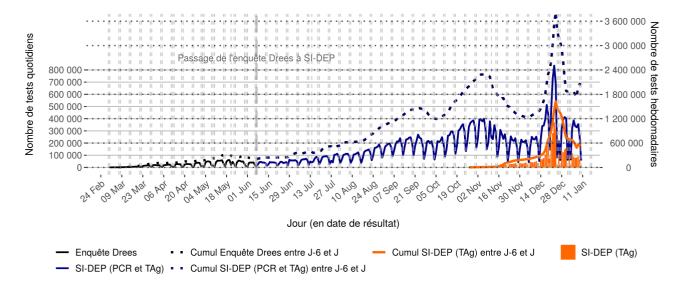
Le nombre de tests réalisés entre le 4 et le 10 janvier 2021 repart à la hausse ; les délais de rendu des résultats restent à un niveau plancher

Entre le 1er mars 2020 et le 10 janvier 2021, on estime qu'environ 40,5 millions de tests RT-PCR et antigéniques ont été réalisés en France : environ 36,4 millions de tests RT-PCR et 4,1 millions de tests antigéniques.

Au cours de la semaine du 4 au 10 janvier 2021, 2 041 800 résultats de tests RT-PCR et antigéniques ont été validés par un professionnel de santé, parmi lesquels un peu plus d'un quart (26,4%) étaient des tests antigéniques. Le nombre de tests validés au cours de cette semaine augmente (+173 200 tests) par rapport à la semaine précédente, où 1 868 600 tests RT-PCR et antigéniques avaient été réalisés, dont environ un tiers étaient des tests antigéniques (36,9 %). La hausse du nombre de tests RT-PCR fait plus que compenser la baisse du nombre de tests antigéniques. L'essentiel de la hausse du nombre de tests est attribuable au fait que la semaine du 4 au 10 janvier ne comporte pas de jour férié, contrairement à la semaine précédente (qui incluait le vendredi 1er janvier).

La part des tests (ensemble des RT-PCR et antigéniques) validés en moins de 24 h reste pratiquement stable avec 93 % des tests validés au plus tard 24 h après le prélèvement, contre 94 % la semaine précédente.

Graphique 1 : Nombre de tests RT-PCR et antigéniques réalisés par jour et par semaine glissante



Lecture : Le 10 janvier, 56 718 résultats de tests ont été validés, dont 15 081 antigéniques. Du 04 janvier au 10 janvier, 2 041 775 résultats de tests ont été validés, dont 539 216 antigéniques.

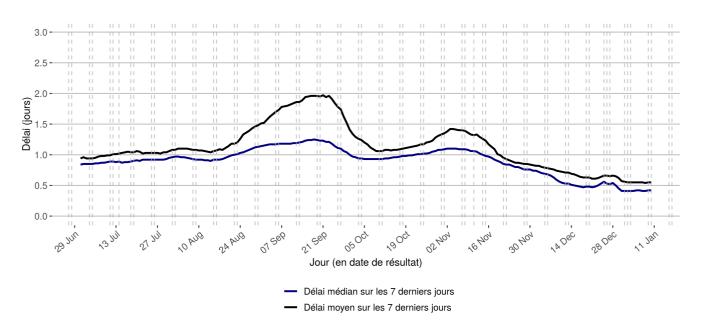
Champ: Tests RT-PCR remontés via l'enquête DREES auprès des laboratoires entre le 1er mars et le 7 juin; et tests RT-PCR et antigéniques avec dates de validation depuis le 7 juin, remontés dans les envois quotidiens SIDEP reçus par la DREES jusqu'au 12 janvier 5 h. Du fait de la montée en charge progressive de la saisie des tests antigéniques, le nombre de tests antigéniques dans SI-DEP est sous-estimé jusqu'à fin novembre. Avant cette date, les résultats positifs associés étaient intégrés directement dans Contact-Covid afin de permettre le dispositif de contact tracing.

Source: SIDEP - Enquête DREES Laboratoires; calculs DREES.

La part des tests RT-PCR validés en moins de 24 h reste stable à 91 %

Entre le 4 et le 10 janvier 2021, la part des tests RT-PCR validés dans les 24 h suivant le prélèvement est stable à 91 %. La médiane et la moyenne des délais entre prélèvement et validation du résultat restent constants, respectivement à 0,4 et 0,6 jour.

Graphique 2 : Évolution des délais entre prélèvement et validation du résultat pour les tests RT-PCR en France

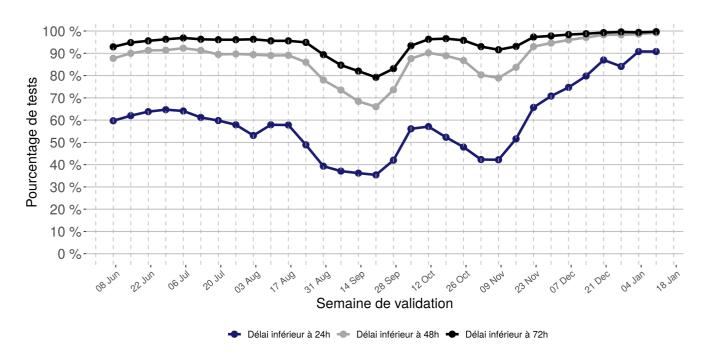


Lecture : Entre le 04 janvier et le 10 janvier la moitié des tests ont été validés en 0,4 jour ou moins. Sur la même période, la moyenne du délai de validation était de 0,6 jour.

Champ: Tests RT-PCR avec date de validation depuis le 25 juin, remontés dans les envois quotidiens SIDEP reçus par la DREES jusqu'au 12 janvier 5 h. Exclusion des tests avec délais aberrants.

Source: SIDEP; calculs DREES.

Graphique 3 : Distribution des délais entre prélèvement et validation des résultats des tests RT-PCR

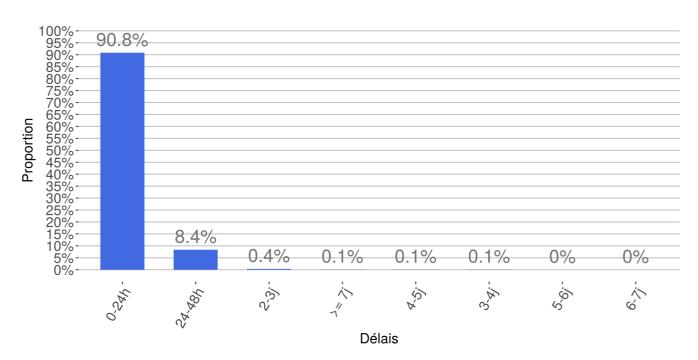


Lecture : 99,7 % des tests RT-PCR validés entre le 04 janvier et le 10 janvier ont été prélevés dans les 72 h précédentes. Champ : Tests RT-PCR remontés dans les envois quotidiens SIDEP reçus par la DREES jusqu'au 12 janvier 5 h.

Exclusion des tests avec délais aberrants.

Source: SIDEP; calculs DREES.

Graphique 4 : Répartition des délais entre prélèvement et validation des résultats des tests RT-PCR entre le 04 janvier et le 10 janvier



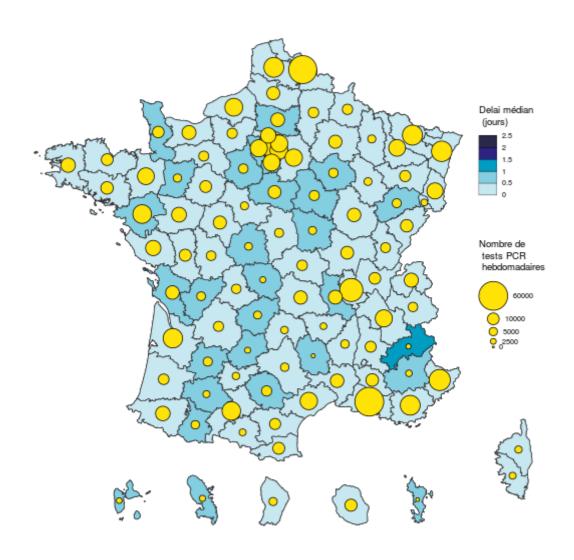
Lecture : 90,8% des tests RT-PCR validés entre le 04 janvier et le 10 janvier ont été prélevés dans les 24 h précédentes.

Champ : Tests RT-PCR avec dates de validation entre le 04 janvier et le 10 janvier inclus, remontés dans les envois quotidiens SIDEP reçus par la DREES jusqu'au 12 janvier 5 h. Exclusion des tests avec délais aberrants.

Source : SIDEP ; calculs DREES.

3 départements sur 4 ont un délai médian entre prélèvement et validation du résultat d'un test RT-PCR inférieur à 12 h

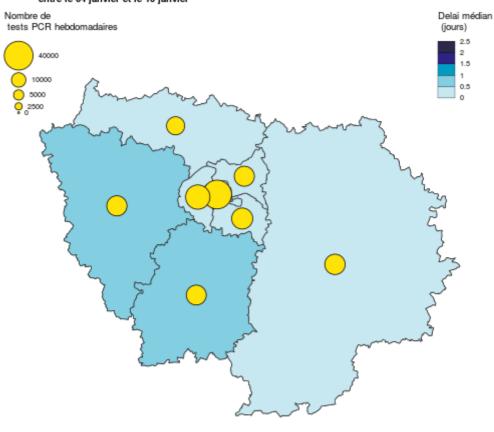
Carte 1 : Délais entre prélèvement et validation des résultats des tests RT-PCR par département entre le 04 janvier et le 10 janvier



Lecture : Le délai médian pour les résidents de l'Ain (01) est compris entre 0 et 0,5 jour c'est-à-dire que plus de la moitlé des tests ont un délai entre prélèvement et validation du résultat inférieur à 0,5 jour.

Champ : Tests RTPCR avec dates de validation entre le 04 janvier et le 10 janvier inclus, remontés dans les envois quotidiens SIDEP reçus par la DREES jusqu'au 12 janvier 5 h. Exclusion des tests avec délais aberrants. Le département est le département de résidence du patient.

Source : SIDEP ; calculs DREES.



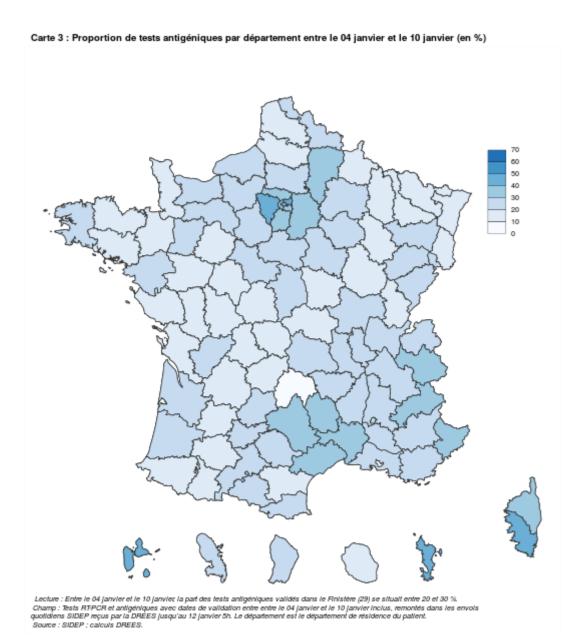
Carte 2 : Délais entre prélèvement et validation des résultats des tests RT-PCR en Île-de-France entre le 04 janvier et le 10 janvier

Lecture : Le délai médian pour les résidents des Yvelines (78) est compris entre 0,5 et 1 jour c'est-à-dire que plus de la moltié des tests ont un délai entre prélèvement et validation du résultat intérieur à 1 joux Champ : Tests RTPCR avec daies de validation entre le 04 janvier et le 10 janvier inclus, remontés dans les envois quolidiens SIDEP reçus par la DRESS jusqu'au 12 janvier 5 h. Exclusion des tests avec délais aberrants. Le département est le département de résidence du patient. Source : SIDEP ; calculs DRESS.

La part de tests antigéniques a diminué

La part de tests antigéniques parmi l'ensemble des tests réalisés a diminué dans la quasi-totalité des départements.

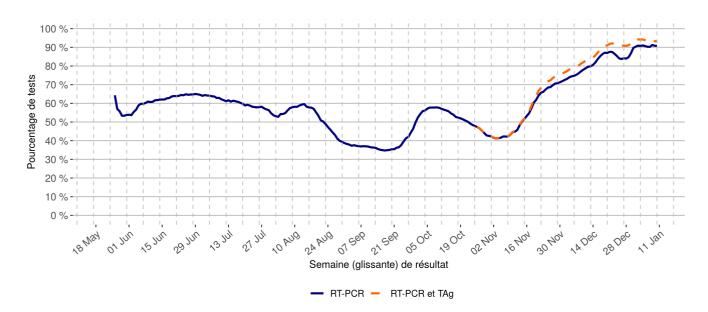
C'est en Île-de-France, dans le Sud-Est et en Corse ainsi que dans certains départements d'outre-mer que cette part est la plus élevée (Carte 3).



Sur l'ensemble des tests (RT-PCR et antigéniques), 93 % sont validés dans les 24 h qui suivent le prélèvement, une quasi-stabilité par rapport à la semaine précédente

La part de tests RT-PCR et antigéniques avec des résultats validés en moins de 24 h s'établit à 93 % entre le 4 janvier 2021 et le 10 janvier 2021, contre 94 % la semaine précédente, en raison d'une baisse de la part des tests antigéniques dont les délais de résultats sont très courts. Si l'on considère le délai en journées, et non plus en heures, ce sont plus de 99 % des tests dont le résultat a été validé le jour ou le lendemain du prélèvement.

Graphique 5 : Part des résultats validés en moins de 24 heures pour les tests RT-PCR et antigéniques

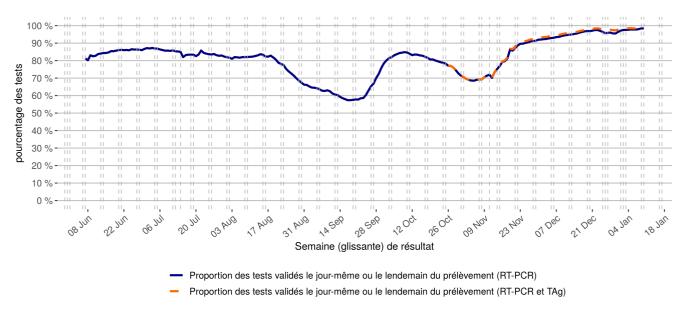


Lecture : 90,8 % des tests validés RT-PCR entre le 04 janvier et le 10 janvier ont été prélevés dans les 24 h précédentes. 93,2 % des tests RT-PCR et antigéniques validés entre le 04 janvier et le 10 janvier ont été prélevés dans les 24 h précédentes.

Champ: Tests RT-PCR et antigéniques avec dates de validation entre le 04 janvier et le 10 janvier inclus, remontés dans les envois quotidiens SIDEP reçus par la DREES jusqu'au 12 janvier 5 h. Exclusion des tests avec délais aberrants.

Source : SIDEP ; calculs DREES.

Graphique 6 : Part des résultats validés le jour ou le lendemain du prélèvement pour les tests RT-PCR et antigéniques



Lecture : 98,4 % des tests RT-PCR validés entre le 04 janvier et le 10 janvier ont été prélevés le jour-même ou la veille. 98,8% des tests RT-PCR et antigéniques validés entre le 04 janvier et le 10 janvier ont été prélevés le jour-même ou la veille.

Champ: Tests RT-PCR et antigéniques avec dates de validation entre le 04 janvier et le 10 janvier inclus, remontés dans les envois quotidiens SIDEP reçus par la DREES jusqu'au 12 janvier 5 h. Exclusion des tests avec délais aberrants.

Source: SIDEP; calculs DREES.

Consulter la datavisualisation

Méthodologie

La DREES exploite les données pseudonymisées du système d'information SI-DEP, qui portent notamment sur l'ensemble des tests RT-PCR réalisés par les laboratoires d'analyse médicale, et comportent des informations à la fois sur les résultats des tests et sur leurs délais de réalisation. Le calcul des délais pour les tests RT-PCR se fait à partir de la date de prélèvement du test (jour, heure, minute), déclarée par le laboratoire, et de la date d'intégration (jour, heure, minute) du test dans le système d'information, intégration qui doit se faire très rapidement après la validation du test. Les délais ici présentés pour les tests RT-PCR correspondent aux délais entre la date de prélèvement et la date d'intégration des résultats dans SI-DEP. Cependant, la date d'envoi des résultats aux patients par le laboratoire peut être postérieure à l'intégration des résultats dans SIDEP. Les délais entre date de prélèvement et réception des résultats des tests RT-PCR par les patients pourraient donc être supérieurs à ceux mesurés via SIDEP. Les statistiques présentées portent sur l'ensemble des tests RT-PCR réalisés, en date de validation du résultat.

Depuis le 17 octobre, les tests antigéniques sont autorisés dans le cadre des dépistages individuels. Ils doivent être remontés depuis lors dans la base SIDEP par les laboratoires. En revanche, la saisie d'information dans SIDEP pour les professionnels de santé n'est possible que depuis le 16 novembre, et a connu une phase de montée en charge. Afin d'estimer le nombre total de tests antigéniques réalisés depuis le 17 octobre, la DREES utilise les données de l'Assurance maladie sur le nombre de tests remboursés en date de soins en complément des données renseignées dans SIDEP. Les tests antigéniques sont des tests pour lesquels le résultat est connu très rapidement, avec un délai entre prélèvement et validation du résultat généralement inférieur à 30 minutes.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques Bureau publications et communication

Muriel Moisy Tél: 01 40 56 82 84 Mél: drees-infos@sante.gouv.fr Par ailleurs, si une même personne a réalisé successivement deux tests, ces deux tests sont donc comptés. Les données sur le nombre de tests diffèrent de celles publiées par Santé Publique France, en date de prélèvement du test.

Enfin, entre début mars et début juin 2020, préalablement au déploiement complet de SIDEP, la DREES a mis en place à la demande du centre de crise sanitaire un système d'information permettant de comptabiliser le nombre de tests RT-PCR réalisés en France, à partir des déclarations des sites réalisant les tests (et non les prélèvements comme dans SIDEP).

Dans le cadre de l'exploitation des données SIDEP, la DREES procède à quelques retraitements des données. En particulier, les tests remontés avec un pseudonyme manquant sont supprimés. Dans le cas d'un même test remonté plusieurs fois (mise à jour de certaines informations sur le patient par exemple), la DREES conserve la ligne la plus récente, à l'exception de la date d'intégration dans SIDEP dont on retient la valeur la plus ancienne, assimilée à la date de validation du résultat.

À propos de la DREES

Mise en place par le décret du 30 novembre 1998, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) fait partie avec l'Insee et les autres services statistiques ministériels du service statistique public (SSP). Son rôle est de fournir des informations fiables et des analyses dans les domaines du social et de la santé. L'action de la DREES s'appuie, depuis plus de 20 ans, sur un engagement déontologique dont les principes, codifiés et partagés au niveau européen, sont l'indépendance professionnelle, l'engagement sur la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES est aussi un service statistique ministériel dont la mission prioritaire est d'accompagner et d'évaluer les politiques publiques sociales et sanitaires.